
UC-NRLF
$B 287 279

SOCIÉTÉ

DES

CONFÉRENCES POPULAIRES

13 et 15, PLACE DE LA BOURSE, 13 et 15

(Fondée le 5 Décembre 1890)

PRÉSIDENT FONDATEUR

GUÉRIN-CATELAIN

[Statuts]



VINCENNES

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ALBERT LÉVY ET FRÈRE

2 — Rue Lejemptel — 2

1891

MEMBRES

BAUDRILLART, ✻, Membre de l'Institut.

BISCHOFFSHEIM (R.), Ingénieur, Membre de l'Institut, Député,

BURDEAU, ✻, Professeur au Lycée Louis-le-Grand, Député.

CACHEUX, Ingénieur des Arts et Manufactures.

COURMEAUX (E.), ancien Député, Bibliothécaire de la Ville de Reims.

DUPUIS (Jean), Explorateur du Tonkin.

DUVAL (Mathias), ✻, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris, Membre de l'Académie de Médecine.

GOBLET (René), Avocat, ancien Député, ancien Ministre de l'Instruction publique.

GUICHARD, Sénateur.

HÉMENT (Félix), ✻, ✻, Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique.

De LAPOMMERAYE, O. ✻, Homme de Lettres, Professeur au Conservatoire de Musique.

LEGOUVÉ, C. ✻, de l'Académie Française.

LEVASSEUR, O. ✻, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts et Métiers.

LOCKROY (Édouard), Publiciste, Député, ancien Ministre de l'Instruction publique.

MAGNIN, Vice-Président du Sénat, Gouverneur de la Banque de France, Président du Conseil général de la Côte-d'Or.

MONOD (Gabriel), ✻, Directeur adjoint à l'École Pratique des Hautes Etudes, Maître de Conférences à l'Ecole Normale Supérieure, Directeur de la *Revue historique*.

PASTEUR, G. O, ✻, de l'Académie Française, Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des Sciences.

PREVET, O. ✻, Député, Membre du Conseil d'Administration du *Petit Journal*.

SARCEY, Homme de Lettres, Critique dramatique du *Temps*.

SIEGFRIED (Jules), O. ✻, Député et Conseiller général de la Seine-Inférieure, ancien Maire du Havre.

SPULLER, Vice-Président de la Chambre des Députés, ancien Ministre de l'Instruction publique.

THULIÉ (Dr), ancien Président du Conseil municipal de Paris,

VACQUERIE (Auguste), Homme de Lettres et Auteur dramatique, Rédacteur en chef du *Rappel*.

BRUEL

D'HONNEUR

BERTHELOT, G. O. ❋, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Membre de l'Académie de Médecine, Sénateur inamovible, ancien Ministre de l'Instruction publique.

BOURGEOIS (Léon), O. ❋, Ministre de l'Instruction publique.

BUISSON, C. ❋, Directeur de l'Enseignement primaire, Conseiller d'Etat.

CLARETIE (Jules), O. ❋, de l'Académie Française, Administrateur général de la Comédie Française.

COUTEAUX, Sénateur.

DUPUY (Jean), Sénateur, Directeur du *Petit Parisien*.

FERRY (Jules), Sénateur, Président du Conseil général des Vosges, ancien Ministre de l'Instruction publique.

GERIN (J.-B.), Directeur politique du Journal *Le National*.

GRÉARD, G. O. ❋, de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences morales, Vice-Recteur de l'Académie de Paris, Membre du Conseil de la Légion d'Honneur.

GUYOT (Yves), Ministre des Travaux Publics.

De LANESSAN, Député, Professeur à la Faculté de Médecine.

LAUSSEDAT (Colonel), C. ❋, Directeur du Conservatoire des Arts et Métiers.

LETOURNEAU, Docteur en Médecine.

LEVRAUD (Dr), Président du Conseil municipal de Paris.

MACÉ (Jean), Sénateur inamovible, Président de la Ligue de l'Enseignement.

MASSENET, O. ❋, Compositeur de Musique, Membre de l'Institut.

De MORTILLET, ❋, ancien Député.

POUCHET (Georges), ❋, Docteur en Médecine, Professeur au Muséum, Directeur du Laboratoire maritime de Concarneau.

RENAN, G. O. ❋, de l'Académie des Inscriptions, Administrateur du Collège de France, Membre du Conseil de la Légion d'honneur.

SCHŒLCHER, Sénateur inamovible.

SIMON (Jules), ❋, de l'Académie Française, Sénateur inamovible, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, ancien Ministre de l'Instruction publique.

SULLY-PRUDHOMME, O. ❋, de l'Académie Française.

TISSANDIER (Gaston), ❋, Rédacteur en chef du Journal *La Nature*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-Fondateur :

MM.

GUÉRIN-CATELAIN, 13, place de la Bourse.

Vice-Présidents :

CARON, ✻, Conseiller municipal de Paris, 80, rue Saint-Lazare.

STEEG, Dr du Musée Pédagogique, ancien député, inspecteur général de l'Instruction publique, 5 *bis*, impasse du Maine.

Secrétaires :

BRYLINSKI, ✿, 9, rue d'Uzès.

CHEVILLARD, 117, rue Saint-Denis.

CATELAIN (Maxime), 13, place de la Bourse.

MACHAVOINE (Paul), ingénieur, 49 *bis*, rue Sainte-Anne.

Trésorier :

CARON (Ludovic), 31, rue des Carbonnets, à Bois-Colombes.

Membres :

MM.

Aron, ✿, adjoint au maire du IIe arrondissement, 18, rue du Quatre-Septembre.

Asselin, professeur de mathématiques au lycée Saint-Louis, 18, rue des Écoles.

Aylies, publiciste, conseiller général du Gers, 51, rue Vivienne.

Benoit-Lévy, ✿, avocat, 21, boulevard Saint-Martin.

Boucard, 7, rue Logelback.

Boullay, député, 30, quai du Louvre.

Buffon (Lucien), 17, rue Chaptal.

Cadoux, 50, rue de Rivoli.

Catelain aîné, 13, place de la Bourse.

Corbin, 42, boulevard Bonne-Nouvelle.
Courmeaux, ✻, ancien chargé de Missions, 1, rue de Maubeuge.
Doumer, chef de Cabinet de M. le Président de la Chambre des Députés, 128, rue de l'Université.
Garet, avoué de première instance, 112, rue de Provence.
Géraud, 11, rue du Mont-Thabor.
Gibier, attaché à la direction de l'Enseignement à l'Hôtel de Ville, 15, boulevard Magenta.
Jarry (Georges), 18, rue de Maubeuge.
Lefèvre, ✪, 31, galerie Montpensier, Palais-Royal.
Magny, ✻, chef de bureau au Ministère des Cultes, 17, rue Guyot.
Maréchal, ✪, avocat, 4 *bis*, cité Rougemont.
Maumy, 128, rue Montmartre.
Meunier (Lucien-Victor), publiciste, 16, avenue Rapp.
Morel-Lavallée, Docteur en Médecine, 8, rue Taitbout.
Murgeon, 26 *bis*, rue de Plaisance, à la Garenne-Colombes.
Ninet, ✪, Dr de l'École Professionnelle Centrale des Métaux précieux et des Industries d'art, 63, rue de Malte.
Renack, licencié ès-lettres, professeur, 22, aven. de Neuilly.
Schrader, ✻, 75, rue de Madame.
Springer, docteur en Médecine, 10, rue Royale.
Tuchmann, Directeur de la Compagnie d'assurances contre l'incendie *l'Alimentation*, 2, rue Lacharrière.
Truffier, ✪, sociétaire de la Comédie Française, 178, rue de Rivoli.
Vavasseur, ✻, avocat, Maire du IIe arr., 10, rue du Caire.
Vialet, interne des hôpitaux, à l'Hôtel-Dieu.
Wickham, ✻, ✪, adjoint au Maire du IIe arrondissement, 16, rue de la Banque.

La liste des Membres Donateurs et Souscripteurs, dont le nombre s'accroît tous les jours, paraîtra dans la prochaine édition de la Notice avec le Compte-rendu financier.

ESQUISSE DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Histoire générale de la terre.
Phénomènes de l'atmosphère.
Anthropologie.
Botanique.
Histoire générale de l'humanité.
Histoire générale des civilisations.
Histoire universelle (*Particulièrement étude des faits qui ont influé sur le monde moderne*).
Histoire de France (*Particulièrement étude des époques importantes en elles-mêmes et par leurs conséquences*).
Organisation judiciaire, politique, administrative de la France.
Droit usuel.
Économie politique.
Notions sur la tactique et la stratégie modernes.
Morale civique.
Soins à donner aux enfants du premier âge.
Éducation des enfants.
Hygiène.
Premiers soins à donner aux blessés avant l'arrivée d'un médecin.
Hygiène des animaux.
Sciences agricoles.
Comptabilité agricole.
Entretien des maisons, mobiliers, vêtements, objets aratoires.
Évolution des arts, surtout au point de vue industriel.
Évolution littéraire de la France.
Avantages des Sociétés de secours mutuels.
Budgets comparés de la France.
Statistiques de la production, de la consommation, des échanges commerciaux de la France.
Statistiques des éléments de la population, etc., etc.



PROGRAMME

La science moderne ouvre à l'esprit humain des horizons infinis, elle dissipe tous les brouillards qui entouraient l'homme des siècles passés, et découvre à ses regards d'éblouissants espaces. De merveilleux télescopes font entrer dans nos yeux de pygmées l'image des astres gigantesques et de non moins merveilleux microscopes nous révèlent tous les détails de l'atome. Grâce à de patientes recherches, à d'ingénieuses inductions, à de savantes déductions, nous connaissons l'origine et la fin des mondes, des êtres et des choses. Dans cet insondable univers, l'homme si petit, si faible, si dénué de ressources en apparence, s'est créé à force de génie une sorte de royauté toute puissante; il a su soumettre à sa volonté les formidables éléments, et leur arracher la satisfaction de ses besoins et de ses caprices; lorsqu'il n'a pas réussi à les asservir, il a su du moins les mesurer, les jauger et mettre son existence en harmonie avec les forces qu'il ne pouvait dompter. Malheureusement ces prodigieux résultats de la puissance intellectuelle de l'homme restent actuellement le privilège de quelques-uns; privilège de la fortune ou privilège local, comme si la France en était encore à l'ancienne division en provinces. Seuls les fils des familles aisées ou les habitants des grandes villes peuvent goûter à cette manne de la civilisation. Des cours, des conférences, s'offrent à eux de toutes parts, et leur ren-

dent facile l'accession à toutes les branches de connaissances. Un ingénieux matériel d'études rend sensibles à leurs yeux les démonstrations les plus abstraites, et la science, autrefois si ardue, s'est faite si aimable que la plupart des esprits trouvent un plaisir intense à la rechercher.

Mais ces miracles de l'intelligence ont été jusqu'ici, non pas refusés, mais du moins laissés hors de la portée de nos paysans. Les laboureurs de France, si laborieux, si économes, si patriotes, si nécessaires enfin, n'ont aucun moyen d'instruction gratuite au-delà de l'école primaire. Ainsi pèse sur une classe intéressante au suprême degré une fatale infériorité intellectuelle. En dépit du souffle ardent d'égalité qui a passé sur la France depuis un siècle, il y a là entre les citoyens d'un même pays une source de profonde inégalité.

Affranchi du vasselage de la glèbe, Jacques Bonhomme reste encore le serf de l'ignorance, et son âme vit prisonnière dans une nuit lamentable et honteuse pour sa dignité d'homme.

La Société des Conférences populaires a pour but de briser les chaînes intellectuelles du paysan, et d'apporter au mal ancien et profond, qui vient d'être signalé, un remède prompt et efficace. Elle veut, à très peu de frais, organiser un large enseignement gratuit pour les adolescents et les adultes des deux sexes dans toutes les communes françaises.

Les moyens d'action sont très simples et très pratiques. Des conférences populaires seront faites à Paris ou dans la banlieue par des hommes de valeur et de bonne volonté : ces conférences seront recueillies par la sténographie, revues par leur auteur, et expédiées dans toutes les communes. Elles y seront lues et commentées, à raison d'une ou deux par semaine, dans les saisons, aux jours et heures les plus convenables, par un Conférencier Communal.

Les Conférenciers Communaux seront choisis parmi les Médecins, les Pharmaciens, les Vétérinaires, les Notaires, les Fermiers instruits, les Rentiers, les Fonctionnaires des

finances ou de l'Enseignement. Partout, du moins on peut l'espérer, on trouvera un homme capable de lire la conférence avec un talent suffisant, et de la faire suivre même de quelques commentaires. Si dans certaines communes on ne trouvait point de Conférencier Communal, on le chercherait dans les communes voisines. Le sujet de la conférence et le nom de son auteur seront affichés dans toutes les communes pendant la semaine entière.

M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu promettre à la Société des Conférences populaires son appui et le concours de son administration.

STATUTS

Article premier. — Il est formé entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents Statuts, une association aux conditions ci-après et qui a pour titre : **SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES POPULAIRES.**

Art. 2. — La Société a pour but de propager gratuitement l'instruction dans toutes les communes de France.

Art. 3. — La Société a son siége social à Paris, sa durée est indéterminée.

Art. 4. — Pour être membre de la Société il faut :

1° Être présenté par un membre de la Société;

2° Être agréé par le Conseil d'administration.

Les membres sont donateurs s'ils versent une somme de cent francs au moins;

Souscripteurs s'ils paient une cotisation annuelle de dix francs.

Les membres de la Société ont seuls entrée, avec voix délibérative, aux Assemblées générales.

Art. 5. — Les ressources de la Société se composent de dons, souscriptions et subventions.

Art. 6. — Le Conseil d'administration se compose de quarante membres nommés pour quatre ans, renouvelables par quart. Les trois premiers quarts sont désignés par le sort.

Le Conseil est élu par l'Assemblée générale annuelle, quel que soit le nombre des membres présents.

Les membres absents pourront voter par correspondance.

L'élection se fera à la majorité relative. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Art. 7. — Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. La présence de douze membres est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

Le Conseil nomme son bureau qui se compose d'un Président, de deux Vice-Présidents, de quatre Secrétaires et d'un Trésorier.

Le bureau est élu pour un an;

Il gère la Société dans l'intervalle des réunions du Conseil et rend compte de ses actes dans la plus prochaine réunion du Conseil.

Le Conseil d'administration rend compte, chaque année à l'Assemblée générale, de ses travaux et de la situation financière de la Société.

Art. 8. — Les fonds sont recueillis par les soins du Trésorier, et déposés dans un établissement de crédit. Ils ne peuvent être retirés qu'avec la signature du Président, ou d'un Vice-Président désigné à cet effet, et du Trésorier.

Art. 9. — Toutes les dépenses doivent être ordonnancées par le Président, ou à son défaut, par un Vice-Président désigné à cet effet.

Art. 10. — Le Conseil organise les Conférences et se prononce sur leur impression.

Art. 11. — Il sera créé en province des sections de la Société des Conférences populaires; l'organisation en sera fixée par un règlement ultérieur.

Art 12. — La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission;

2° Par le non-paiement de la cotisation pendant deux années consécutives;

3° Par la radiation prononcée pour motifs graves, par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des Membres présents, sur le rapport du Conseil d'administra-

tion, et le membre intéressé dûment appelé à fournir les explications.

Art. 13. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de cinquante Membres, soumise au Bureau au moins un mois avant la Séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 14. — La dissolution de la Société sera prononcée de droit, par le Conseil d'adminisration, si elle est demandée par les deux tiers au moins des Membres de l'Association.

Elle pourra être prononcée par l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration; dans ce cas, l'Assemblée générale devra réunir un nombre de voix égal à la moitié au moins des Membres de la Société.

En cas de dissolution, l'actif de l'Association sera attribué par décision de l'Assemblée générale, à une Œuvre d'utilité publique.

Art. 15. — L'assemblée générale se réunit une fois par an, à l'époque fixée par le Conseil d'administration.

Article transitoire. — Les quarante premiers adhérents forment le Conseil d administration jusqu'à la première Assemblée générale.

Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel

Nº 355. — Jeudi 20 Décembre 1792. — L'an Ier de la République Française.

CONVENTION NATIONALE

Présidence DE FERMONT

Extraits du rapport sur l'organisation des Écoles primaires, présenté au nom du Comité d'Instruction publique, par **Lanthenas.**

. . . .

. . . . . Les Études et les Méditations de tous les Instituteurs salariés par le Trésor public tourneront immédiatement et le plus tôt possible à l'utilité des citoyens. Chacun de ces instituteurs, selon son génie, s'efforcera par des **lectures publiques**, de rendre pratiques les connaissances de la partie qu'il sera chargé d'enseigner et de les unir journellement à tout ce qui sera d'un grand intérêt. Le Peuple Français alors s'éclairera de toutes les lumières accumulées par l'expérience des siècles . . . .

. . . .

Tout individu pourra suivre ensuite directement, s'il veut, dans les Écoles des degrés supérieurs, une plus ample instruction; ou bien, s'il se voue dès lors à des travaux, à des occupations avec lesquelles des études prolongées ne sauraient s'accorder, il entretiendra facilement les connaissances qu'il aura acquises, en assistant avec ses parents aux **lectures publiques** que seront chargés de faire les instituteurs des Écoles primaires. . . . .

. . . . . Le premier degré d'instruction que vous organiserez sera donc approprié aux besoins du plus grand nombre;

il donnera aux enfants le premier enseignement nécessaire pour **les mettre à même** de porter plus loin leurs connaissances, en suivant de plus hauts degrés, et, aux citoyens **livrés à des** OCCUPATIONS INDUSTRIELLES, il offrira, *chaque semaine*, une instruction qui, en amusant leur esprit, délassera leur corps de ses travaux ordinaires; enfin, il invitera, par l'attrait même de la CURIOSITÉ et du plaisir, généralement tous les citoyens **à se réunir** paisiblement, à fraterniser ensemble et à **s'instruire en commun** . . . .

. . . .

. . . . . UNE FOIS PAR SEMAINE, l'instituteur donnera une instruction publique, à laquelle tous les citoyens de tout âge, de l'un et de l'autre sexe, seront invités d'assister.

Ces instructions auront pour objet :

1° De **rappeler** les objets ENSEIGNÉS DANS LES ÉCOLES;

2° De développer les principes de la **Morale** et du **Droit naturel**;

3° D'enseigner les **lois** dont la connaissance est nécessaire aux fonctions publiques les plus rapprochées de tous les citoyens;

4° D'annoncer les **Nouvelles** et les **Événements** qui intéresseront le plus la République;

5° De donner des connaissances sur la culture et les arts, d'après les **découvertes nouvelles**.

N° 187. — Samedi 6 Juillet 1793. — L'an II de la République Française.

CONVENTION NATIONALE

Projet d'éducation nationale, présenté par **Lakanal**, *député de l'Ariége, dans la séance du 26 juin.*

. . . .

XXXIII. — Les instituteurs font, à des jours marqués, pour tous les habitants, des **Lectures Publiques** sur des points de Morale, d'Ordre social, d'Économie rurale, etc.

. . . .

. . . .

« Ces **Conférences** ne doivent pas être regardées comme « un faible moyen d'instruction. Quarante ou cinquante « leçons par année peuvent renfermer une grande étendue « de connaissances, dont les plus importantes, répétées « chaque année, d'autres tous les deux ans, finiront par « être entièrement comprises, retenues, par ne pouvoir « plus être oubliées. En même temps, une autre portion de « cet enseignement se renouvellera continuellement.

« QU'ON NE CRAIGNE PAS QUE LA GRAVITÉ DE CES INSTRUCTIONS « EN ÉCARTE LE PEUPLE. Pour l'homme occupé de travaux « corporels, le repos seul est un plaisir et une légère conten- « tion d'esprit, un véritable délassement : c'est pour lui « ce qu'est le mouvement du corps pour le savant livré à des « études sédentaires, un moyen de ne pas laisser engourdir « celles de ces facultés que ses occupations habituelles « n'exercent pas assez. »

CONDORCET.

